



Tél. 05 53 03 73 13  
Fax. 05 53 54 56 27

## Compte rendu Conseil Municipal du 8 octobre 2016

Etaient présents : M. CHABREYROU O, M. REVIDAT F, Mme MAZIERES S, M. RAYNAUD J-C, Mme DESBROUSSES S, MM. FAYE J-P, MOREL A, Mme MAIGROT M, M. MATHET J, Mme DE CONTO N, M. DUSSUTOUR N., Mme DAUGIERAS C, M. LONGIERAS D., M. RINGUET P

Etaient absent (excusés) : Mme FOURNIER F (Procuration RAYNAUD JC)

### **ORDRE DU JOUR**

- ✓ Approbation des procès-verbaux des 11 avril et 22 juin 2016
- ✓ Réalisation d'un prêt multi opération
- ✓ Achat terrain
- ✓ Convention Partenariat / Aide aux devoirs  
Demande subvention 2017
- ✓ Logiciels Comptabilité-élections-Paye-Facturations  
Migration CEGID vers Berger Levrault  
Connexions et hébergement
- ✓ Travaux des écoles  
Demande de subvention Contrat d'Objectif
- ✓ Décision modificative
- ✓ Choix du Maître d'œuvre / travaux assainissement
- ✓ Tarif assainissement 2017
- ✓ Rapport annuel « Service Assainissement » 2015
- ✓ Questions diverses

Monsieur LONGIERAS Didier est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande l'ajout à l'ordre du jour les points suivants :

- Taxe d'aménagement
- Produits irrécouvrables

## I Approbation des procès-verbaux des 11 avril et 22 juin 2016

Les procès-verbaux sont lus et adoptés à l'unanimité des présents.

## II Réalisation d'un prêt multi opérations

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents décide de contracter un prêt de 400 000 euros auprès du Crédit Agricole au taux de 1.30% sur une durée de 20 ans. Ce prêt servira à financer la réhabilitation de la mairie, l'agrandissement du cimetière, matériel complémentaire (école et cantine) pour l'accueil d'une classe supplémentaire, enfouissement réseaux électriques.

## III Achat terrain

Mme LAURENT Michèle propose de nous céder gracieusement la parcelle C 97 située en bord de rivière, près du terrain de basket, dont les services municipaux réalisent l'entretien depuis des années. Cette parcelle est au milieu de deux terrains communaux. Les frais d'acte seront à la charge de la commune.

Accepté à l'unanimité des présents

## IV Convention de partenariat / aide aux devoirs

### Demande de subvention

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de l'espace socioculturel « Le Ruban Vert » sollicitant le conseil municipal pour la continuité du dispositif CLAS (Contrat local d'accompagnement à la scolarité) communément appelé « aide aux devoirs », en partenariat avec l'école primaire de la commune.

La commune octroyait une subvention annuelle de 750 euros. L'association sollicite une aide annuelle de 800 euros.

Accepté à l'unanimité des présents

## V Logiciels comptabilité-élections-Paye-facturations

### Migration CEGID vers BERGER LEVRAULT

#### Connexion et hébergement

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'ATD, suite à un nouveau marché, change d'éditeur pour les logiciels comptables (Berger LEVRAULT°. Actuellement nous avons pour éditeur CEGID accompagnée d'une maintenance auprès de l'ATD. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 il nous sera plus possible de passer par l'ATD pour nos logiciels.

Deux solutions :

Garder CEGID et maintenance par serveur sur Paris. (1 402 € / an)

Migrer vers BERGER LEVRAULT et maintenance ATD avec hébergement pour sauvegarde et accès à distance. (1 650 € / an).

Le conseil décide de migrer vers BERGER LEVRAULT en 2017.

## V Travaux des écoles

### Demande de subvention contrat d'objectif

L'inspection académique demande l'agrandissement de la classe de cours (CE1 et CE2). Avant d'engager de tels travaux, il est souhaitable de connaître le devenir de l'école de Bourdeilles.

Une réunion est organisée avec les communes de Paussac, Biras et Sencenac pour un éventuel regroupement.

C'est l'éducation nationale qui définira notre devenir. Les RPI reste en l'état dans l'attente de sa décision. Il est évoqué prochainement la fermeture de la classe de Paussac et de Sencenac. Pour notre RPI, les enfants de Paussac seraient dirigés vers Lisle et Bourdeilles, mais la commune certainement dans la carte scolaire sur la commune de Lisle.

Il nous faut travailler avec la commune de Biras pour organiser les futures classes (1 cycle par site). Le cycle 3 serait transféré sur Brantôme, près du collège, à la demande du rectorat. Si nous restons en l'état, c'est trois niveaux par classe ; et à terme la fermeture de l'école.

La carte scolaire est en cours de transformation. Nous attendons ses directives.

Dans l'attente il est décidé de louer un algéco, de recruter un maître d'œuvre pour la réalisation d'une classe afin d'avoir un dossier complet pour la rentrée 2018 au besoin. Des subventions sont sollicitées auprès du conseil départemental et de l'Etat.

Monsieur le Maire informe qu'il a pris rendez-vous avec le cabinet du Préfet pour revoir les dotations de l'Etat à la hausse, vu l'augmentation de nos effectifs scolaires.

P. RINGUET : Où en est-on avec le mobilier de la classe de valeuil ?

La commune de Valeuil a donné à l'école de Bourdeilles le mobilier mis à part le tableau numérique. Dans l'attente nous avons prêté le projecteur de la commune.

## VI Décision modificative

Pour l'acquisition de matériel pour l'école, la cantine et le service technique il est nécessaire de voter des crédits supplémentaires suivants :

DESIGNATION DES ARTICLES		CREDITS SUPPLEMENTAIRE A VOTER	
N°	INTITULE	RECETTES	DEPENSES
020	Dépenses imprévues		-5680,68
022	Dépenses imprévues		-526,33
165	Dépôts et cautionnement		790,50
2116	Cimetière		-28848,00
21316	Équipements du cimetière		28848,00
21578	Autre matériel et outillage de		714,12
21578	Autre matériel et outillage de		1800,00
2158	Autres installations, matériel		1610,06
2183	Matériel de bureau et matériel		766,00
673	Titres annulés		526,33
<b>TOTAL :</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Accepté à l'unanimité

## VII Produits irrécouvrables

Les sommes de 167.84 et 5.48 euros concernant des cantines de 2010 à 2013 n'ont pu être recouvrées.

Le Conseil municipal décide leur prise en charge en créances irrécouvrables.

## VIII Choix du maître d'œuvre / Travaux d'assainissement

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal l'arrêté préfectoral imposant la commune à réaliser les travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement et de la station d'épuration. Nous sommes dans l'attente de la réponse de l'agence de l'eau pour l'octroi d'une subvention de 60 % voire 70 %.

Monsieur le Maire expose ce qui suit :

### **1 - Définition de l'étendue du besoin à satisfaire**

M. le Maire énonce les caractéristiques essentielles de ce programme : Il s'agit de travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement par chemisage ou remplacement des canalisations et réhabilitation complète de la filière boues, la mise en place d'un débitmètre électromagnétique et l'installation d'un traitement bactériologique.

Compte tenu de l'avancement de ce projet il était nécessaire de désigner un maître d'œuvre qui sera chargé de ce programme et dont la désignation intervient conformément aux dispositions du code des marchés publics.

### **2 - Le montant prévisionnel des travaux**

M. le Maire indique que le coût prévisionnel est estimé à 720 000 € HT

### **3 - Procédure**

M. le Maire précise que la procédure utilisée est la procédure adaptée (article 28 du code des marchés publics)

### **4 - Décision**

Vu le rapport d'analyse des offres en date du 14 septembre 2016 ;

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offres du 14 septembre 2014 ;

Vu les décisions prises quant à l'élimination et au classement des offres, il est décidé d'attribuer le marché public à SOCAM Ingénierie 9, Boulevard Henri Jacquement 24430 MARSAC SUR L'ISLE ; pour un montant provisoire de 42 375 euros HT

Accepté à l'unanimité des présents.

## IX Tarif assainissement 2017

Tarif 2016 :

- Part fixe : 40 euros
- Prix au m<sup>3</sup> : 0.2892 euros

Rappel :

A la signature du contrat d'affermage, il a été prévu que la part communal soit augmentée tous les deux ans. Pour l'année 2016, les tarifs de 2015 avait été reconduits.

Les tarifs pour 2017 sont fixés comme suit :

- Part fixe : 45 euros
- Prix au m<sup>3</sup> : 0.3268 euros

## X Rapport annuel « service assainissement » 2015

Conformément à l'article 3 du décret n° 95-635 du 6 mai 1995, Monsieur le Maire donne lecture du rapport annuel sur la qualité et le prix du service assainissement collectif pour l'année 2015, rédigé par notre délégué SAUR

## XI Taxe d'aménagement

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la délibération communautaire n° 2016/09/94 en date du 26 septembre 2016 proposant d'instaurer la taxe d'aménagement à un taux de 2 % sur l'ensemble du territoire communautaire et que l'établissement public de coopération intercommunale perçoive le produit de la taxe, pour une application dès 2017. Il explique que la taxe d'aménagement est instituée depuis 2012 et remplace une dizaine d'anciennes taxes et participations, dans le cadre de la réforme de la fiscalité de l'urbanisme. Cette taxe est perçue par le département et peut être aussi perçue par l'EPCI (taux de 1 à 5 % possible) pour les constructions, reconstructions, agrandissements de bâtiments ou aménagements nécessitant une autorisation d'urbanisme. Il rappelle, qu'actuellement, ni la commune, ni la communauté de communes Dronne et Belle ne perçoivent la taxe d'aménagement.

Accepté à l'unanimité des présents.

## XII Questions diverses

### 1 – CCDB – Pôle enfance

Sylvie MAZIERES

Projet de regroupement de l'ensemble des sites à Brantôme en 2018. Les financeurs demandent un projet de fonctionnement pour le site qui n'a pas été transmis. La commission semble s'intéressée qu'au financement du bâtiment. Seuls arguments avancés : Rationalisation et économie d'échelle. Ce discours ne suffit pas pour convaincre les éventuels financeurs.

### 2 – Travaux piscine

Des travaux pourraient intervenir sur la piscine de Bourdeilles. La commune sera alors sollicitée pour participer financièrement.

### 3 – Centre de secours de Brantôme

Une nouvelle caserne va être construite sur la commune de Brantôme. Les 17 communes de 1<sup>er</sup> appel doivent participer à hauteur de 50 % du montant total des travaux d'investissement, dépense obligatoire.

### 4 – SIVOSS de Brantôme - Gymnase

Alain MOREL

Proposition de cession du tonneau au SIVOSS DE Brantôme. Cette ERP n'est pas aux normes et est menacées de fermeture. Elle est utilisée par les associations pour diverses activités. De gros travaux sont à envisager pour sa mise aux normes et devraient être financés par les communes adhérentes.

Il précise donc qu'il a voté contre ce projet de cession. Ce qui a eu pour conséquence le refus de la commune de Brantôme pour l'utilisation de ce dernier par le club de tennis. Finalement après explications, la situation est débloquée.

Il est envisagé la couverture d'un terrain de tennis. La commune pourrait subventionnée ces travaux pour les deux clubs. Monsieur MOREL, délégué titulaire, est chargé d'étudier et débattre ce projet.

### 5 – Réclamation club de tennis

Depuis l'arrivée de la bibliothèque au complexe sportif, le club rencontre des difficultés pour accueillir des équipes extérieures. En effet, plus de salle disponible et difficulté d'accès au vestiaire. Il demande la possibilité de pouvoir accéder au vestiaire du club de football.

Lorsque la commune louera la nacelle pour la pose des décorations de Noël, nous interviendrons sur les projecteurs des terrains (nettoyage et ampoules) et nous tournerons les projecteurs du terrain d'entraînement vers le terrain de football. Le terrain ne servira plus aux entraînement et sera d'ores et d'avant libéré pour les camping-cars.

Rien ne restant plus à l'ordre du jour la séance est levée à 12 h 30

Le Maire  
Olivier CHABREYROU